



**Compétitions 2013 "Mathématiques sans frontières"
et "Mathématiques sans frontières junior"**

Rapport n° CP/2013/82

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Ce rapport a pour objet d'attribuer une subvention à l'association culturelle et scientifique 'Mathématiques sans Frontières' pour l'organisation des compétitions 2013 : 'Mathématiques sans frontières' et 'Mathématiques sans frontières junior'.

1. Présentation des 2 concours

Conduite sous l'égide de l'association culturelle et scientifique « Mathématiques sans Frontières », dont la présidence est assurée par le Recteur de l'Académie de Strasbourg, la compétition de mathématiques interclasses pour les 3e et 2de est organisée par l'Inspection pédagogique régionale de mathématiques et l'IREM (Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) de Strasbourg.

Cette compétition transfrontalière a pour objectif de favoriser le travail d'équipe, l'intérêt pour les mathématiques, l'initiative des élèves et la pratique d'une langue étrangère. L'opération « Mathématiques sans frontières » concerne l'Académie de Strasbourg, l'Académie d'Aix-Marseille et une trentaine de pays étrangers. En 2012, l'effectif total des participants était de 7 203 classes soit 179 270 élèves, dont 17 763 élèves alsaciens.

Les épreuves du concours 2013 auront lieu le 14 mars 2013. Les remises des prix se dérouleront au mois de mai.

Cette manifestation est soutenue depuis 1991 par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Depuis 2007, l'association sollicite également le Conseil Général pour une participation aux frais d'organisation du concours « Mathématiques sans frontières JUNIOR »

Cette compétition s'adresse aux élèves des classes de CM2 et de 6ème. Elle reprend les mêmes concepts que « Mathématiques sans frontières », avec la particularité de faire le lien entre l'école et le collège.

Elle connaît un réel succès avec 90 679 élèves inscrits en France et à l'étranger en 2012. Les épreuves auront lieu le 12 mars 2013.

2. Proposition d'attribution de subvention

Pour l'année 2013, le Conseil Général est sollicité à hauteur de 5 000 € pour les deux opérations «Mathématiques sans Frontières» et «Mathématiques sans frontières JUNIOR». Le budget prévisionnel 2013 des deux compétitions s'établit à 52 500 €. Les autres recettes proviennent de subventions versées par des associations, des entreprises et des collectivités locales.

Conformément à la délibération de notre assemblée en date du 10 décembre 2012, le montant de la subvention que je vous propose d'attribuer est diminué de 4 %, soit 4 800 € pour 2013.

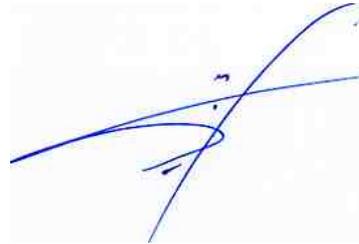
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14977	65-6574-28	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 4 800 € à l'association "Mathématiques sans frontières" pour l'année 2013.

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL